



Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-34

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Convocation du	01 AVRIL 2026
Affichage du	01 AVRIL 2026
Nombre de membres en exercice	18
Nombre de présents	16
Nombre de votants	18
PROCURATION	2

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 060-216002105-20260422-DEILB202634-DE

S<sup>2</sup>LO

**Objet : CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET DE PARTENIART POUR LE POINT SANTÉ**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-DEUX AVRIL à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

**Présents :**

Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, M. FORTE Carlos, Mme SPIRA Julie, M. ROSELLE Régis, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, M. HAUVILLER Adrien, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme, ses Conseillers Municipaux,

**Absents :**

Mme SIX Sylvie, procuration à Mme FUSZ Anne,  
Mme NICOLAS Pascale, procuration à Mme SAN MARTIN,

**Secrétaire :** M. COESSENT Jean-François

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention d'occupation précaire et de partenariat avec Médecin Direct (Teladoc Health France),

**CONSIDERANT** que la commune souhaite mettre en place un partenariat avec Médecin Direct (Teladoc Health France) pour proposer sur le territoire communal et à sa population un accès à un espace de téléconsultation médicale réalisée par des médecins salariés accompagnés par une infirmière en présentiel,

**CONSIDERANT** que la commune s'engage à mettre à leur disposition des locaux et à leur payer une redevance mensuelle dont le montant est fixé dans le projet de convention,

Après en avoir débattu,

**Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité**

**Article 1 :** **APPROUVER** la convention d'occupation précaire et de partenariat avec Médecin Direct (Teladoc Health France),

**Article 2 :** **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution,

**Article 3 :** **INSCRIRE** au budget de l'exercice en cours - chapitre 11 - le montant de la redevance mensuelle.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,  
Anne FUSZ



Le Maire,  
Anne FUSZ

